



Fos-sur-Mer, PJG, Nanterre et Territoire 20 novembre 2023,

## Négociation Télétravail

Le syndicat Force Ouvrière du groupe ExxonMobil sera signataire de l'avenant sur le télétravail issu de la QVT (qualité de vie au travail).

Aucun accord cadre n'existait jusqu'à présent et cet avenant sera un socle pour les prochaines négociations sur le télétravail.

- Les salariés éligibles auront le droit en moyenne à 2 jours de télétravail par semaine, avec une flexibilité supplémentaire s'ils ont à gérer des impératifs personnels (RDV médicaux, enfants malades, aidants, etc...) et sous approbation de la hiérarchie.
- Chaque refus de télétravail devra être motivé et justifié par écrit au salarié demandeur.
- Un point sera fait régulièrement au niveau du CSEC (comité social et économique central) pour suivre les services en télétravail, le nombre de jours télétravaillés, le nombre de refus etc.
- FO a déjà alerté la direction sur les services où il y a des commerciaux et comment la hiérarchie traite le télétravail => Un rappel sur les règles du Télétravail sera fait aux différentes hiérarchies, afin qu'elles soient appliquées de manière uniforme, en particulier les services commerciaux, pour que le Télétravail ne soit pas confondu avec les déplacements terrain professionnel. Ce point sera suivi.
- FO a demandé à la direction de regarder les postes, dans d'autres services, où le télétravail pourrait être applicable (par exemple au SCAN sur période journée), ce qu'elle a assuré de faire.

FO n'a jamais signé et ne signera jamais un accord où il y a recul des acquis sociaux pour les salariés. Toute avancée pose un socle pour les futures négociations.

